

197. — 7 JUILLET 1865. — LOI qui ouvre un crédit supplémentaire de 300,000 francs au budget du ministère de la justice pour l'exercice 1865 (1). (Monit. du 11 juillet 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de la justice un crédit supplémentaire de trois cent mille francs, à titre d'avance, pour l'exercice courant. Cette somme sera ajoutée à celle qui est portée à l'article 56, chapitre X, du budget du département de la justice pour l'exercice 1865.

Art. 2. Ce crédit est destiné à l'achat des matières premières et ingrédients de fabrication nécessaires au service des travaux des prisons.

Art. 3. Une somme de trois cent mille francs sera portée au budget des voies et moyens pour 1865.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'Etat et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. Victor Tesch.

198. — 8 JUILLET 1865. — LOI autorisant l'exécution de travaux d'utilité publique (2). (Monit. du 13 juillet 1865.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est accordé au gouvernement,

Art. 2. (Comme ci-contre.)

Art. 3. (Comme ci-contre.)

Art. 4. Chaque fois que la cour de cassation casse pour la seconde fois dans le cas de l'article premier, le procureur général près de cette cour transmet les décisions rendues au ministre de la justice, qui, chaque année, en fait rapport aux chambres.

Art. 5. Les cours, les tribunaux et les députations permanentes des conseils provinciaux sont tenus de se conformer aux lois interprétatives, dans toutes les affaires où le point de droit n'est pas définitivement fixe.

Art. 6. Les art. 23, 24 et 25 de la loi du 4 juin 1832 resteront applicables aux causes renvoyées après une seconde cassation prononcée avant l'époque de la mise en vigueur de la loi nouvelle.

Art. 7. Comme l'art. 4 ci-contre.

(1) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 8 juin 1865, p. 795. — Rapport. Séance du 16 juin 1865.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 30 juin 1865, p. 1314.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 1^{er} juillet 1865.

pour l'exécution des travaux ci-après désignés, les crédits suivants :

AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS :

A. Travaux hydrauliques (en cours d'exécution).

§ 1. Amélioration du régime de la Dendre	fr. 2,500,000
§ 2. Amélioration de la Lys.	250,000
§ 3. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.	1,000,000
§ 4. Canalisation de la Mandel.	1,000,000
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863, avec les Pays-Bas.	600,000
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Ostende et de ses abords et de la côte contre l'action de la mer	300,000
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe	300,000
§ 8. exhaussement et renforcement de la digue du Comte Jean	450,000
	6,400,000

Travaux hydrauliques nouveaux.

§ 9. Part d'intervention de l'Etat dans les travaux d'assainissement de la Seine 3,000,000

§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et

Annales parlementaires. Discussion d'urgence et adoption. Séance du 4 juillet 1865, p. 526.

(2) Session de 1864-1865.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 mars 1865, p. 499-512. — Rapport. Séance du 10 mai, p. 643-669.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séances des 26 mai 1865, p. 1021-1028; 27 mai, p. 1029-1042; 30 mai, p. 1042-1048 et 1051-1052; 31 mai, p. 1055-1065; 1^{er} juin, p. 1066-1077; 2 juin, p. 1079-1094; 6 juin, p. 1095-1105, et 7 juin, p. 1107-1118. — Discussion des articles. Séances des 9 juin, p. 1154-1157; 10 juin, p. 1159-1151; 13 juin, p. 1153-1177; 15 juin, p. 1177-1188; 16 juin, p. 1189-1199; 17 juin, p. 1201-1214, et 20 juin, p. 1215-1219 et 1221-1225. — Adoption. Séance du 20 juin, p. 1219.

SÉNAT

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 28 juin 1865, p. LXIX-LXXI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 29 juin, p. 483-495. — Discussion des articles. Séances des 30 juin, p. 495-510, et 1^{er} juillet, p. 511-519. — Adoption. Séance du 1^{er} juillet, p. 519.